

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**REGION DE ZIGUINCHOR**  
**DEPARTEMENT DE BIGNONA**  
**ARRONDISSEMENT DE TENGHORY**  
**COMMUNE DE NIAMONE**

**RAPPORT DIAGNOSTIC COMMUNE DE NIAMONE**



## Table des matières

<b>CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>4</b>
<b>1. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Étapes clés .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1.1 Harmonisation et mise en place des Comités de Pilotage.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1.2 Formation et mise à niveau des équipes sur le diagnostic .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1.3 Collecte d'informations et restitution à l'échelle zone .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1.4 Réunion de validation sociale/communale.....</b>	<b>5</b>
.....	<b>6</b>
<b>2. RESULTATS .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Présentation de la commune .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2 Les potentialités de la commune .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2.1 Agriculture .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2.2 L'élevage .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2.3 L'Agroforesterie .....</b>	<b>8</b>
<b>2.2.4 Pêche.....</b>	<b>8</b>
<b>2.2.5 Le Commerce .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.6 Le transport.....</b>	<b>10</b>
<b>2.2.7 Les Ressources forestières.....</b>	<b>10</b>
<b>2.2.7 Dynamique organisationnelle .....</b>	<b>11</b>
<b>2.2.7.1 Les Groupements de Promotion Féminine .....</b>	<b>11</b>
<b>2.2.7.2 Les Groupements d'Intérêts Economiques.....</b>	<b>12</b>
<b>2.3 Contraintes soulevées/Solutions Préconisées.....</b>	<b>14</b>
<b>2.4 Règles de Gestion définies.....</b>	<b>15</b>
<b>2.4.1 Organisation des villages pour la gestion des forêts du domaine protégé.....</b>	<b>15</b>

2.4.3	Règles pour la récolte de fruits forestiers destinés à l'usage domestique .....	15
2.4.4	Règles pour l'exploitation des fruits forestiers destinés à la vente .....	15
<b><i>ANNEXES : Listes de présence en Zones .....</i></b>		<b>17</b>

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Projet de Promotion du Développement Communautaire et Appui aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et génératrices de revenus dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian dans la région de Ziguinchor au Sénégal qui a pour objectif de contribuer à un modèle de développement qui garantit la durabilité de la production à travers une souveraineté alimentaire durable et équilibré dans les 4 communes cibles de la Région de Ziguinchor.

En ce sens, ce projet s’inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement rural décentralisé qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il s’intègre parfaitement dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Gouvernement qui vise à accroître les revenus des populations et à renforcer le capital humain pour une meilleure valorisation de nos ressources.

Le projet entend donc supporter une nouvelle vision qui va contribuer à la valorisation du fort potentiel agricole et forestier au niveau des communes cibles dans le souci d’améliorer les opportunités économiques et nutritionnelles au profit de 373 personnes à travers la promotion des pratiques agro écologiques durables, résilientes et égalitaires.

Ainsi, durant cette phase d’intervention, un accent particulier est mis sur les activités que sont :

- A1 : Le renforcement des capacités des producteurs via la tenue de sessions de formation sur les bonnes pratiques agricoles et agro écologiques,
- A2 : La protection et la gestion des ressources forestières au niveau des 4 communes par la mise en place de convention locale et plan stratégique,
- A3 : L’amélioration des systèmes de production par la mise en place au niveau de 4 GPF des périmètres agricoles communautaires.

Inscrit sur le deuxième axe du projet, ce cadre va nous permettre d’élaborer des séries de conventions locales au niveau des communes de Niamone, Sindian, Mangagoulack et Mlomp dans la région de Ziguinchor pour une meilleure gestion des ressources forestières et des 3 fruits forestiers que sont la Maad, le Ditax et le Nere.

### 1. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les Méthodes Accélérées de Recherche Participatives ont été adoptées pour une meilleure implication des Acteurs locaux des différentes Collectivités Territoriales ciblées par le projet.

#### 1.1 Étapes clés

##### 1.1.1 Harmonisation et mise en place des Comités de Pilotage

Cette étape est importante et constitue un préalable pour une meilleure compréhension de la mission, les rôles et responsabilités de tous les Acteurs impliqués dans le processus. Elle est tenue à la date du 13/04/2023 à la Mairie de Niamone avec la présence du Maire, du Responsable de la Commission Environnement, le représentant des services des Eaux et Forêts, de l’élevage, des 4 Animateurs de

Zone, des représentants des femmes, des représentants des jeunes, des Chefs de village et coutumiers.

La session a été bouclée par la mise en place du Comité de Pilotage constitué de 4 équipes à la tête desquelles se trouve un Animateur de zone en guise de Chef d'équipe. Les représentants des services techniques, ainsi que l'ANCAR sont chargés d'appuyer les différentes équipes dans leur zone respective. Quant au Consultant, il est chargé avec son Assistant de superviser les différentes activités dans les zones.

### **1.1.2 Formation et mise à niveau des équipes sur le diagnostic**

Cette formation est réalisée le 19/04/2023 à Ziguinchor et a regroupé les Animateurs de Zone Chefs d'équipe et les CAR chargés de piloter les collectes de données au niveau de leur zone respective. Une importance particulière a été accordée sur les principes de Diagnostic Participatif qui impliquent la participation de tous les porteurs d'information. En effet la collecte devra se faire en 2 grandes étapes qui sont :

La collecte des données secondaires : C'est une étape qui permet d'exploiter tous les documents produits sur la commune notamment le PDC. Les principales informations recherchées sont : les potentialités socio-économiques, ressources forestières, dynamique organisationnelle, contraintes majeures liées à l'exploitation de ces ressources, les solutions préconisées et les ébauches de règles pour une gestion durable de ces ressources.

Après cette étape, il s'en suit l'étape des focus group avec principales cibles porteuses d'information : le groupe des jeunes, celui des femmes et celui des Chefs de Village et Chefs coutumiers. Les outils utilisés sont la carte des ressources pour avoir un aperçu sur la répartition des ressources dans la zone, le diagramme de venn pour avoir un aperçu sur la dynamique organisation, le diagramme de flux pour évaluer les types d'échanges entre les différentes zones, la grille Contraintes soulevées/Solutions préconisées/Ébauche de règles qui permettent une gestion durable des ressources forestières.

Une fois toutes ces informations collectées, il est procédé à une synthèse des informations collectées à l'échelle zone avant de procéder à la restitution et à la validation de ces dernières.

L'atelier a permis de connaître et de partager tous les outils à utiliser ainsi que les méthodes de collecte avec un guide d'entretien qui a été imprimé et remis aux Chefs d'équipe.

### **1.1.3 Collecte d'informations et restitution à l'échelle zone**

Ces activités ont été réalisées simultanément au niveau de toutes les zones entre le 25 et le 26 Avril 2023. Le 25 Avril a été réservé à la collecte de données secondaires et le 26 Avril, tous les Acteurs se sont retrouvés en zone pour collecter, faire la synthèse et restituer les informations avec l'appui des CAR et Services Techniques sous la supervision du Consultant.

### **1.1.4 Réunion de validation sociale/communale**

Elle a eu lieu à Niamone le 2 Mai 2023 au centre culturel. Elle représente l'ultime étape où toutes les informations collectées en zones sont synthétisées et restituées à la communauté sous l'égide

du Maire et des Services des Eaux et Forêts et tous les autres services techniques. Toutes les informations présentées sont discutées avant de procéder à leur validation.



Figure 1 Séance de restitution avec l'appui des Eaux et Forêts et d'un Animateur à Niamone

## 2. RESULTATS

### 2.1 Présentation de la commune

La Commune de Niamone est située à l'extrémité sud de l'arrondissement de Tenghory, département de Bignona, région de Ziguinchor. Elle est limitée :

- A l'est par la Commune de Coubalang,
- A l'ouest par les Commune de Balingor et de Mangagoulak,
- Au nord par les Collectivités territoriales de Tenghory et de Bignona
- Au sud par le fleuve Casamance.

Cependant ses frontières Ouest et Sud sont marquées par des limites naturelles que sont respectivement les marigots d'Affiniam et le Fleuve Casamance. Elle couvre une superficie de 268 km<sup>2</sup>

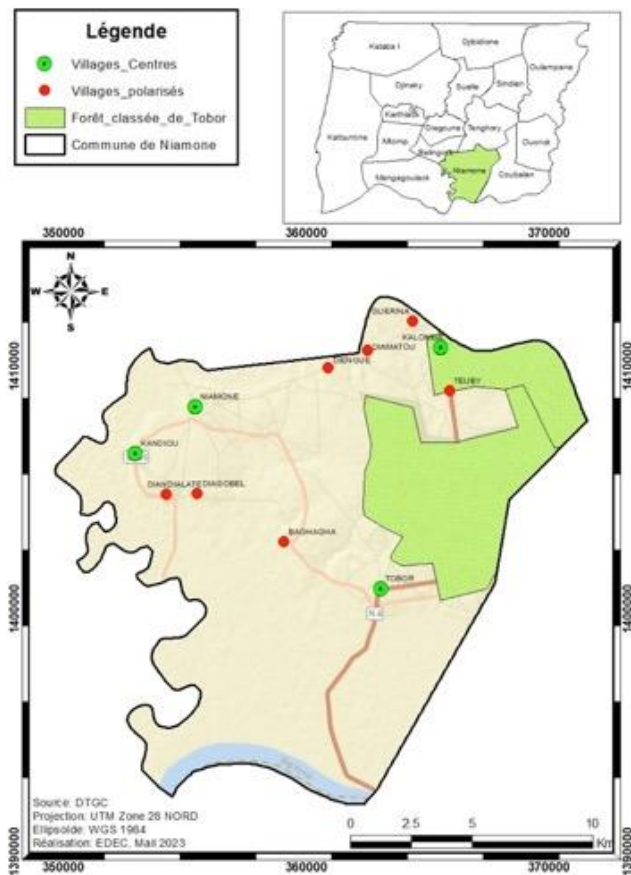


Figure 2 Carte de la commune de Niamone

## **2.2 Les potentialités de la commune**

### **2.2.1 Agriculture**

Plus de 90% de la population pratique l'agriculture. On note que le riz constitue la principale spéculation même si la culture d'arachide reste intense et malgré la croissance de l'arboriculture. Les tubercules (manioc et patate) et les légumineuses (courges, pastèques, haricots) sont fortement exploités. Le maraîchage est assez développé.

L'évolution de l'agriculture locale est marquée par la persistance des méthodes culturelles traditionnelles, l'insuffisance ou la non utilisation des intrants agricoles : engrais, semences sélectionnées.

La tendance est plutôt au maintien des méthodes et outils traditionnels d'exploitation et a comme conséquence une baisse des rendements rizicoles qui ne favorise pas l'autosuffisance alimentaire de populations.

Aujourd'hui, on enregistre une baisse continue des productions céréalières notamment pour le riz et le mil. Cette baisse continue, en rapport avec l'accroissement démographique a créé dans la Commune un déficit alimentaire. L'arachide qui a atteint un rendement record dans les années 80 a vu sa productivité baisser et les superficies emblavées réduites. Cette situation est aujourd'hui aggravée par l'absence de débouché commercial et le faible prix au producteur.

Les cultures maraîchères sont en majorité pratiquées par les femmes qui s'y adonnent après la récolte du riz en s'organisant en Groupement de promotion féminine (GPF). De plus en plus, les jeunes investissent cette filière mais à une échelle beaucoup plus réduite. Les cultures dominantes dans les blocs sont : l'oignon, la tomate et le piment.

Les exploitations arboricoles (vergers) sont assez représentées dans la Commune. Elles sont liées à la demande urbaine. On assiste alors à un accaparement des terres de plateau par les vergers. L'arboriculture apparaît aujourd'hui comme une solution alternative à l'amenuisement des terres rizicoles. Les principales spéculations sont : le manguier, l'oranger, l'anacardier, le mandarinier etc. Les productions sont assez importantes par année, mais sont confrontées à un problème d'attaque par des prédateurs du type de la mouche blanche et autres. Ces problèmes menacent la pleine expansion de la filière. La nouvelle intension tout de même de la Commune en terme d'agriculture est de mécaniser l'agriculture avec du matériel adapté, de promouvoir les engrais naturels avec le compostage et l'utilisation du fumier. Les atouts majeurs notés au niveau de l'agriculture dans la commune de Niamone sont la disponibilité des terres de plateaux, une assez bonne pluviométrie.

### **2.2.2 L'élevage**

L'élevage pratiqué est de type traditionnel extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus social qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, et les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.

L'intégration élevage - agriculture est réelle et se fait sentir autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine et autres formes pour alléger les travaux agricoles est aujourd'hui pris en considération dans la Commune pour une augmentation de la production.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins, les porcins et la volaille qui sont constitués essentiellement de races locales.

La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire reste très irrégulier.

Très souvent, des maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les porcins. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.)

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est lié au lent développement du bétail.

Tout de même, des efforts sont en train d'être faits par rapport à l'insémination artificielle pour l'amélioration des races existantes.

Il faut souligner que la commune de Niamone ne dispose pas d'abattoir, ni d'autres infrastructures modernes pour développer la filière de l'élevage ; Tout de même, quelques atouts remarquables sont notés, il s'agit entre autres de : l'existence du bétail et d'éleveurs, de pâturages, de volailles etc. L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour un meilleur développement car elle constitue de nos jours un secteur très porteur (miellerie de Tobor).

### **2.2.3 L'Agroforesterie**

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Niamone. Ainsi les produits exploités sont : l'huile et le vin de palme, la noix de palmistes, le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers, les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et des palétuviers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts.

### **2.2.4 Pêche**

La pêche pratiquée dans la Commune de Niamone est de type artisanal. Elle se fait au niveau des bolongs et du fleuve Casamance. La majeure partie des villages de la Commune sont riverains d'un cours d'eau où l'on peut s'adonner à la pêche. La commune se caractérise par la diversité et la richesse de ses ressources halieutiques. Les principales prises sont constituées de : Capitaines, Carpes, Dorades, Mulets, Machoïrons, Baracoudas, Crevettes, Huîtres

La commune ne possède pas d'infrastructure de pêche adaptée aux besoins des acteurs, bien que constituant l'un des secteurs porteurs et très important de l'économie locale avec le point que constitue le village de Tobor.



Le matériel de pêche est constitué essentiellement de filets dormants, de filets maillants dormants, de lignes, d'éperviers. L'armement piroguier est composé de pirogues motorisées et non motorisées.

La pêche est pratiquée par les autochtones et par les étrangers (particulièrement les maliens et les Sérères Gnominka venus de Ziguinchor). Ces derniers disposant des équipements les plus adaptés, contrôlent l'essentiel de la production halieutique. Les prises sont débarquées principalement au niveau des quais de débarquements de Ziguinchor, Kafountine et au marché central de la commune de Bignona. Celles qui débarquent dans la Commune sont aussi tôt acheminées la nuit vers Ziguinchor ou Bignona par les « banabanas » privant ainsi aux populations locales de consommer leurs propres produits.

L'aménagement de points de débarquement à Tobor développerait l'activité et permettrait de faciliter l'approvisionnement de la Commune en produits halieutiques. La création d'aires marines protégées de Niamone Kalounayes et la pisciculture sont aussi des alternatives dans le domaine car elles permettront d'assurer une meilleure production et une meilleure protection de la ressource.

#### **2.2.5 Le Commerce**

L'activité commerciale dans la commune de Niamone est fortement liée à l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière (maad, tol, néré, etc...). Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire. La commercialisation des produits halieutiques constitue un problème majeur car la demande est plus forte que l'offre grâce à la proximité des deux centres urbains (Ziguinchor et Bignona). Toutefois, nous des pénuries en poisson et autres produits halieutiques car ces derniers sont acheminés vers les grandes villes que sont Bignona et Ziguinchor où les prix sont probablement plus avantageux pour les commerçants et les pêcheurs.

Les autres productions agricoles et les produits forestiers (vin et huile de palme, produits de cueillette) sont surtout vendus aux « banabanas ».

Les productions fruitières et maraîchères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les productions locales se fait de plus en plus sentir. Toutes ces productions fruitières devraient converger vers la plateforme de Bignona qui se voudrait d'avoir une allure sous régionale pouvant développer le commerce en valorisant toutes nos ressources et potentialités. Par ailleurs, le mauvais état des pistes de production menant vers les villages de l'intérieur de la Commune constitue un obstacle à l'écoulement des produits.

L'approvisionnement en denrées de première nécessité se fait à partir de boutiques installées dans la Commune. Malgré une tendance aux populations locales à s'intéresser au commerce, le secteur souffre d'un manque d'infrastructure. Deux marchés à bétail construits dans toute la commune (Guérina et Carrefour djilacoune), pas de marché hebdomadaire où d'espace aménagé pour le commerce. Et pourtant la Commune dispose de potentialités extraordinaire comme les produits halieutiques, les produits forestiers, les produits de l'agriculture et aussi des espaces pour la construction d'infrastructures.

## 2.2.6 Le transport

La reconstruction de l'unique voie terrestre qui désenclave les villages de l'intérieur de la Commune est nécessaire. Cette route constitue un axe stratégique pour la Commune, car elle facilite la circulation des personnes et des biens. La route traverse tous les villages de l'intérieur de la Commune. Seuls les villages de Tobor, Teuby, et Colomba situés sur la nationale, le reste des villages souffrent de l'enclavement car la piste qui mène vers ces villages est en très mauvais état surtout en période hivernale. Il est donc nécessaire de réhabiliter toutes ces pistes pour désenclaver ces villages et surtout mieux valoriser les zones de productions qui sont d'un grand intérêt pour la Commune.

Le niveau du transport routier est très sous développé et peu organisé. Que des véhicules de transport en commun sortant de Bignona et de Ziguinchor assurent tous les jours le transport des passagers entre la commune et l'extérieur, et entre villages de la commune. Le transport intra communal est aussi assuré par des bicyclettes, des motocyclettes (Diakharta). A l'intérieur des autres villages de la commune, il urge de réhabiliter plusieurs pistes pour un désenclavement et une meilleure circulation des personnes et des biens car il faudra bien sortir les productions de l'intérieur des villages vers la route nationale.

Le transport fluvial est assuré par des pirogues qui relient la commune de Niamone à d'autres comme ceux du bloulouf (Balingor, Tandimane et Mandégane).

## 2.2.7 Les Ressources forestières

La Commune de Niamone dispose d'importantes ressources ligneuses et de produits forestiers non ligneux. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt claire sèche, de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen et des palmeraies qui colonisent la zone fluvio-maritime. On note également la présence de rôniers dans sa partie ouest. Les principales espèces répertoriées sont : *Dialium guineens*, *Daniellia oliveri*, *Erythrophleum africanum*, *Azelia africana*, *Adansonia digitata*, *Detarium senegalensis*, *Parinari excelsa*, *Parinari macrophyla*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora regia*, *Chlorophora excelsa*, *khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Celtis integrifolia*, *Faidherbia albida*, *Terminalia macroptera*, *Elaeis guineensis*, *Borassus aethiopicum*, etc.

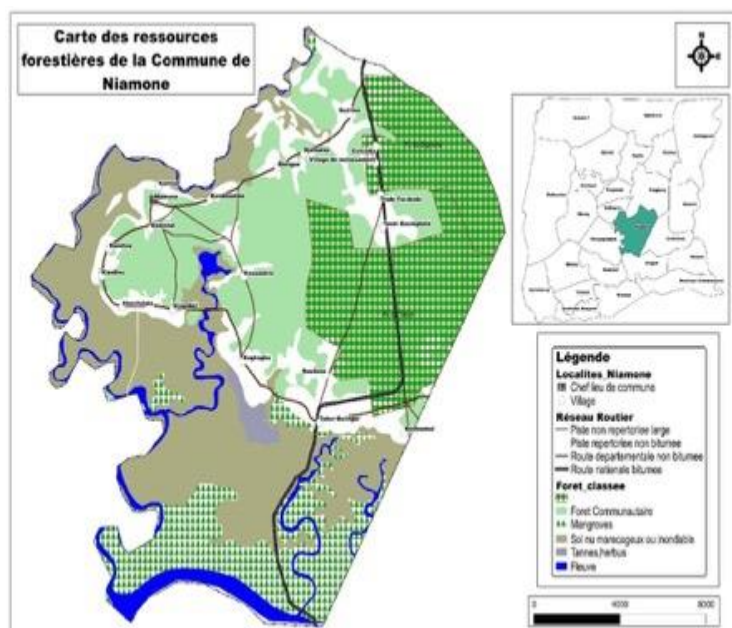


Figure 3: Carte des ressources de la commune de Niamone

## Carte des ressources de la Commune de Niamone

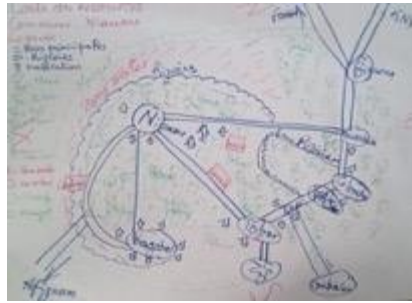


Figure 4 : Carte des ressources élaborée par la Communauté de Niamone

Les produits forestiers non ligneux sont fortement présents par ordre d'importance : le maad, le solom, le néré, le tol, le ditax et le pin de singe.

- **Le Maad** : Dans toutes les zones, le Maad présente le volume de production le plus important et constitue la principale source de revenu des populations locales entre le mois de Mars et de Septembre. Il n'existe aucune organisation pour sa commercialisation et les prix varient entre 4 000 F et 7 000 F la bassine dans les marchés de Bignona ou de Ziguinchor
- **Le Solom** : Il est cueilli et commercialisé entre le mois de Mars et Juillet à raison de 25000 F à 50000 F le sac de 50 Kg à des Banabanas venus des centres urbains
- **Le Nere** : Il est cueilli et commercialisé entre le mois de Juin à Août avec des ventes surtout à des Banabans à raison de 15000 F et 30000 F la bassine de 20 litres.
- **Le Tool** : Il est aussi cueilli et commercialisé entre juin et le mois de septembre à raison de 5000 F à 10000 F la bassine à Ziguinchor ou à Bignona.
- **Le Ditax**
- **Pin de singe** : Il est cueilli et vendu entre le mois de novembre et janvier à 15000 F jusqu'à 25000 F le sac de 50 kg au niveau local.

### 2.2.7 Dynamique organisationnelle

#### 2.2.7.1 Les Groupements de Promotion Féminine

La Commune compte plusieurs Groupements de Promotion Féminine affiliés à la FGPF (régionale) bénéficiant de l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire. D'une manière générale ils constituent les principales entités qui œuvrent pour le bien être des femmes. Ils interviennent le plus souvent dans le domaine du maraîchage, de la teinture, de la transformation, de la savonnerie et la poterie. Le mode de financement est acquis à partir des contributions de ses membres, des subventions de partenaires régionaux et nationaux, mais aussi des profits tirés des activités génératrices de revenus. Ils sont souvent constitués de femmes âgées de 25 ans et plus, mariées comme célibataires et ressortissant d'un même quartier ou d'un même village. Ce sont des groupements dont la taille dépend de la grandeur du village ou du quartier (25 à plus de 100 femmes).

### **2.2.7.2 Les Groupements d'Intérêts Economiques**

A l'échelle de la commune, il existe toute une gamme d'organisations (GIE de quartiers, de jeunes, de femmes, de corporation) aux ambitions parfois convergentes mais au fonctionnement divergent. Les groupements émergent généralement des quartiers. L'effectif d'un GIE est variable pouvant aller jusqu'à 25 membres voire même plus. Le mode d'adhésion est flexible. Il se fait le plus souvent par affinité ou par appartenance à la même famille. Les deux genres sont généralement présents mais avec une prédominance masculine.

Les groupements au-delà de l'entraide, l'objectif visé est souvent la recherche du profit à travers les activités génératrices de revenus et le développement de leur terroir. Les domaines d'intervention sont aussi divers que variés et concernent le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la teinture et le petit commerce.

Les financements sont acquis à partir d'un fond constitué par les membres du groupement à travers des cotisations ou par un appui financier provenant d'apport extérieur sous forme de prêt remboursable ou non remboursable.

Toutefois, en dépit de leur dynamisme et du rôle important qu'ils jouent, ces organisations connaissent des difficultés qui limitent considérablement leurs activités comme le déficit de formation, de moyens financiers, d'équipements et de matériels.

### **2.2.7.3 Les Associations religieuses**

La commune de Niamone compte huit associations religieuses. Chaque village est organisé à travers ses Dahira, comités de Gamou, Communauté Catholique et autres associations de cultes. L'importance de l'effectif de ces associations est variable selon les localités de la Commune. Tous les genres sont représentés et regroupent aussi bien les populations des villages restées sur place que celles vivant à l'extérieur du terroir.

Les associations interviennent généralement dans l'organisation de manifestations religieuses (Gamou), entre autres la construction, la gestion et la préservation des lieux de cultes. En même temps elles s'associent dans les actions et événements des villages.

Elles financent les activités à partir des cotisations des membres et des subventions reçues de tierces personnes et de bonnes volontés. Avec une importante contribution des ressortissants de la diaspora.

### **2.2.7.4 Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)**

La commune compte 09 associations sportives culturelles. Chaque village est organisé à travers ses jeunes en ASC. L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la grandeur du village c'est-à-dire de sa population. L'effectif pour chaque ASC dépasse largement les 100 membres. Ces ASC œuvrent au développement de leurs villages et à l'unité des populations villageoises, cela à travers le sport et la culture. Au niveau de chaque village il existe à l'intérieur

des quartiers une association pour mener des actions d'investissement humain ou d'appui aux travaux champêtres et rizicoles. Il faut noter que ces ASC manquent considérablement d'appui pour mener à bien leurs activités.

#### **2.2.7.5 Autres Organisations de développement communautaire**

La Commune compte plusieurs associations paysannes à vocation socio-économique, parmi lesquelles nous notons les **Congrès**, CIV Niamone, CTD Tobor, les APE, la FGPF, l'Association des Planteurs de Niamone (Nianroufouna) et RAC / Niamone.

Les relations entre les acteurs sont dans une large mesure complémentaires, les domaines ou axes d'intervention étant variés même si l'on note des chevauchements ou des surcharges, les cibles étant parfois identiques. Les populations se trouvent, par conséquent, assez sollicitées, surtout les leaders. Ces associations jouent un rôle important dans la Commune. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes individuels des populations. Il est cependant un acteur particulier au sein de chaque village, comme du reste dans tous les villages de la Commune, qui se singularise par son dynamisme et par son organisation. Il s'agit du Congrès.

**Le Congrès** est une association villageoise (disposant d'un statut juridique) de développement intervenant dans tous les secteurs de la vie socio-économique de la population. Il regroupe l'ensemble des habitants, résidents et ressortissants. Il dispose d'une Assemblée Générale qui se réunit une fois par année ou en cas de besoin (de façon extraordinaire). Il est dirigé par un bureau exécutif élu lors de l'Assemblée Générale. Le bureau se réunit périodiquement. Le congrès est structuré en sections dont le village en constitue la section locale. La création d'une section dépend du nombre de ressortissants du village dans une localité (ville en général). La cotisation des membres est la principale source de revenu du Congrès. Le montant est annuel et, selon le village, il est fixé en fonction de critères dont : le statut (travailleur, chômeur, étudiant, élève), l'âge, le sexe et parfois la section. Dans certains villages, le montant est annuel et est défini par section qui, à son tour, fixe la proportion qui revient à chaque membre.

Les **APE** constituent un appui essentiel pour le conseil rural dans la prise en charge de certaines préoccupations scolaires, telles que la construction et l'équipement de salles de classe, de latrines, la réhabilitation de salles de classes, aussi bien que la dotation de fournitures scolaires.

Le comité local de concertation des organisations des producteurs (**CLCOP**) mis en place par l'ANCAR est très actif dans la commune (Village de Diagobel). Il s'agit d'un cadre qui œuvre pour une meilleure intégration aux politiques et programmes de développement local des populations.

Il existe également des organisations inter villageoises (les CIV Niamone) qui s'investissent autant pour le développement à travers l'aménagement participatif des forêts (Forêt de Tobor) de la Commune.

Les relations entre les différents acteurs sont largement dominées par l'appui institutionnel, pédagogique ou financier de la part des intervenants extérieurs, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

## 2.2.8 Les Partenaires d'Appuis au Développement

Les organismes d'appui au développement sont assez nombreux à intervenir dans la Commune de Niamone. Nous avons l'exemple d'USAID, La Coopération-Espagnole, ENDA, la CARITAS, l'UNICEF, le PAM, l'ONG PACT, l'Association Karambénor, YMCA, Africare et USOFORAL. Parmi les programmes de l'Etat, nous avons l'ARD/Z le PPDC, PNDL, AMP, PRGTE (...). En collaboration avec la municipalité, ces projets et programmes interviennent pour la plupart dans les domaines de l'éducation, l'hydraulique, l'agriculture, la gouvernance locale Agroforesterie, Santé etc.

L'existence des projets et programmes bénéficie de la présence d'une importante ressource humaine assez instruite, facilitant l'appropriation des actions par les populations locales.

## 2.3 Contraintes soulevées/Solutions Préconisées

Contraintes soulevées	Solutions Préconisée
Enclavement des zones de production	Construction de pistes de production
Manque d'organisation dans la cueillette pour tous les produits forestiers	Fixer les dates de cueillette pour tous les produits forestiers
Difficulté d'écoulement des produits forestiers	Appuyer la commercialisation de ces produits
	Mettre en place un Comité d'Organisation de la vente
Dégradation des ressources dues au mode de cueillette	Former les populations sur les bonnes pratiques de cueillette
	Créer des pépinières pour le reboisement de ces espèces
	Lutter contre les feux de brousse
Problème de stockage et de conservation des produits cueillis	Appuyer l'accès aux infrastructures de stockage et de conservation
Faibles capacités techniques pour donner de la valeur ajoutée aux différents produits	Former les populations sur les techniques de transformation des produits existant dans la commune
	Appuyer la mise en place et l'équipement d'Unités de transformation de ces produits
Mauvaise organisation de la commercialisation des produits forestiers	Mise en place d'un site de regroupement des produits avec l'appui de la Mairie
	Mise en place d'un Comité chargé de la vente des produits à l'échelle commune

Contraintes soulevées	Solutions Préconisée
	Fixation commune des prix de vente pour chaque commune

## 2.4 Règles de Gestion définies

### 2.4.1 Organisation des villages pour la gestion des forêts du domaine protégé

- Organisation pour la gestion des ressources forestières
- Mise en place d'un Comité de Gestion des Ressources Naturelles à l'échelle zonale
- Mise en place d'un Comité de Gestion des Ressources Naturelles à l'échelle Communale

### 2.4.2 Gestion des ressources forestières du domaine protégé

- Pratiquer la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ainsi que des plantations forestières dans les espaces faisant l'objet de champs de culture appartenant aux communautés locales
- Pour les produits situés dans le domaine protégé, la gestion relève de la Collectivité Territoriale
- Pour pallier aux modes d'exploitation dégradant (coupe de liane de maad ou émondage excessif), une protection intégrale s'impose
- Mise en place d'un Comité de surveillance par zone pour le respect de la convention locale
- La fonction de surveillant est bénévole mais pourrait bénéficier de motivation et d'appuis pour le déplacement

### 2.4.3 Règles pour la récolte de fruits forestiers destinés à l'usage domestique

- La Convention Locale s'intéresse aux produits forestiers Non Ligneux qui sont présents dans la commune de Niamone : Le maad, le nere, le solom, le tol et le pin de singe
- Tout habitant de la commune est autorisé à exploiter les fruits forestiers pour l'autoconsommation

### 2.4.4 Règles pour l'exploitation des fruits forestiers destinés à la vente

- La cueillette des fruits immatures est interdite
- Toute famille des villages de la zone doit participer régulièrement aux différents travaux de plantation, mise en place de pare-feu et peut exploiter les produits forestiers du domaine protégé
- Aucun exploitant étranger n'est autorisé à exploiter les produits forestiers pour la vente
- Tout exploitant doit au préalable disposer d'un permis de coupe
- Afin de mieux organiser et contrôler la commercialisation des fruits forestiers, **la Commission Environnementale** en accord avec la commune, peut confier la commercialisation des fruits forestiers à une organisation locale s'activant dans le domaine **(Notamment le Comité de Surveillance de chaque zone avec une forte implication des jeunes)**
- Appuyer le financement de cette organisation pour une meilleure activité de commercialisation
- Chaque année, cette organisation présente un bilan

- Les recettes tirées de la vente des fruits forestiers suivent une clé de répartition définie d'un commun accord.





*Figure 5 Les 4 Animateurs de la Commune de Niamone accompagnés par l'équipe de Consultants*




ANNEXES : Listes de présence en Zones

Zone : Kandiou

Projet financé par  AEXCID  
 588818135  
 UNION DE EXTERMINADORA

Projet financé par  ANCAR  
 Agence Nationale de l'Amélioration Agricole et Rurale

Projet exécuté par  FDI  
 2010-2012

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie à COVID-19, à travers le renforcement et la réorganisation des comités agricoles de subsistance et génériques de revenus maraîchers essentiellement par les groupements membres de 4 communes (Mekro, Niakhar, Mirogoudouk et Sindou) de la région de Sédhiou en 2021

AÉCID

Activité : *Diagnostic* Lieu : *Dian diabolé* Date : *26/04/2025*

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	<i>Moustapha Diatta</i>	<i>1010 1919 01405</i>	<i>Association Dian diabolé</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>Cheikh S. Diethiéou</i>	<i>1012 1032 00125</i>	<i>Trésorier Association Dian diabolé</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>Sadibou Diéme</i>	<i>1010 1923 01116</i>	<i>Chef V. Kandiou</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>Ybissa Diéme</i>	<i>1088 1863 01721</i>	<i>J.M.P. N.K</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>Yibou Badiane</i>	<i>1012 1987 00211</i>	<i>Chef V. Dian diabolé</i>	<i>[Signature]</i>
6	<i>Coumane Diatta</i>	<i>1012 2001 00483</i>	<i>Responsable Groupe Dian diabolé</i>	<i>[Signature]</i>
7	<i>Amirata Diatta</i>	<i>2012 1991 00313</i>	<i>G.P.F. Dian diabolé</i>	<i>[Signature]</i>
8	<i>Dacuda Diéme</i>	<i>1012 1985 00515</i>	<i>Trésorier Kandiou</i>	<i>[Signature]</i>
9	<i>Sinou R. Badiane</i>	<i>1012 1985 00444</i>	<i>Chef V. Dian diabolé</i>	<i>[Signature]</i>

Nationalis de Conseil Agricole et Rural (NACAR) - Direction, Zone Basses et Moyennes, Sarrane  
 1010-2012 - BP 734 - Tél : 33991-47-27 / Fax : 33991-90-97 / Email : aic@nacr.org.sn

10	Yaucecuba	Sagna	1042	1986	00673	Representant F. Dingeb	<del>17</del>
11	Yaucecuba	Aedhieu	1042	1985	00005	Imaure Diandialafalle	<del>17</del>
12	Fateu Briteu	Bedianu	2088	1992	20192	G.P.F. Kaudieu	<del>17</del>
13	Auivata	Aiane	2042	1997	00067	G.P.F. Kaudieu	<del>17</del>
14	Fateu	Badji	2022	1992	00259	G.P.F. Diandialafalle	<del>17</del>
15	Yacue	Aialto	2040	1992	01033	G.P.F. Auandialafalle	<del>17</del>
16	Catherine C.	Sagna	2042	1979	00010	Conseillère Kaydieu	<del>17</del>
17	Catherine	Dialla	2042	2004	00132	Présidente de jeunesse de	<del>17</del>
18							
19							
20							
21							
22							
23							

Zone : Niamone

Projet exécuté par :

Projet financé par :

Projet financé par :

Appui du Développement Communautaire et capital aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVİD-19 à travers le renforcement de la résilience, de la sécurité alimentaire, des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menacés essentiellement par les groupements farmers de 4 communes (Mumpi, Niamone, Mangououok et Sandon) de la région de l'ouest de l'Equateur (ZAR-C001) AEXCID

Activité : Biogénétique Lieu : Niamone Date : 26/04/23

### LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Sana coly	10421994001902	REF Niamouga	
2	Mamadou K Sambou	1040198500350	Delegue Niamonkif	
3	ABdou coly	10421997800576	Delegue Badionkif	
4	KADISSOU T. (OKI)	1042199500054	Représentant chef Niamone	
5	Yousoufou Samba	104001993000042	Membre du PSC Niamouga	
6	Chelikh I Sambou	1042200500141	Président de Badionkif	
7	Ibrahima Dieme	1042200100026	Représentant Niamonkif	
8	Salig coly	2870493402468	Adjoint SG Sedho PSC	
9	Mkady Diandy	3042199600144	GPS Niamouga	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zone Basse et Moyenne Casamance  
 Es Sémestre - Kambaloug - BP 784 - Tél : 33991-47-27 / Fax : 33991-59-97 / Email : ancarbnc@gmail.com

ETAT DE PAIEMENT TRANSPORT

Projet financé par :  
 AEXCID  
 AEXCID




Projet financé par :  
 SERVICIO REGIONAL DE OBRAS PUBLICAS  
 SUREN DE OBTENIENDO

10	Demand Toukias	1070 1982 035 412	ASC SCN	off
11	Rokhya Bodian	2183155202107	GPF	DB
12	Amadou Saabou	1042 2003 00034	President jeunesse Commun.	SA
13	Yi Rudy Sagora	1042 1936 00141	Prezident de Kouda #1	SA
14	Kouisa laute Diébe	1042 1978 00 618	Prezident ASC FCN	SA
15	Diegouaba Saouhou	1070 1969 00831	GPF	y
16	Moussa Kouate	1042 1974 00400469	Animatrice	SA
17				
18				
19				

Zone : Guérina

AEXCID

Projet financé par :

Projet financé par :



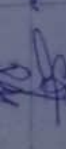
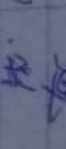





AEXCID

N° de l'activité : 1388104331

Lieu : Colomba

Date : 26/06/2023

LISTE DE PARTICIPANTS



N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Karabing Biangui	1040 1381 01331	Chef de village de Colomba	
2	Frimin Diatta	1042 1976 00869	chef de village de Guirina	
3	Heldou A Sami	1042 1992 00084	chef de village de Tabi	
4	Samba Coly	1001 1384 01337	SE des Producteurs de Mangu	
5	Bakoua Diemé	1040 1977 01109	Organisation Islamique	
6	Harir Biangui	1042 1985 00593	GE de Production de miel	
7	Saha Coly	1040 1979 00050	Organisation Communautaire	
8	Moustapha Diemé	1040 1976 00503	Organisation Communautaire	
9	Chirif Sami	1042 1384 00356	Organisation Communautaire	




Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance  
 Es-Semrès - Kolda - BP 744 - Tél : 33991 47 27 / Fax : 33991 50 97 / Email : ancarmc@anrcr.com

10	Dusmani Sami	1062 1930 08313	Organisation Communautaire	871
11	M. Curta Sami	1943 1997 00408	GRIF	H&P
12	Mamadou Leminiaki Diama	1156 1998 01623	ASC	capit
13	Diamour Biagui	1049 2002 00003	Genere	AS
14	Baboucat Sagha	1042 2011 00014	ASC	AS
15	Famata Samé	1001 1910 00473	Jeune	AS
16	Axamelalye Sami	2183 1989 00111	CRS	AS
17	Binta Gaudibay	2012 1992 01107	CRS	AS
18	Guissouane Samé	1040 1983 00176	GIE	#
19	Grina Radiane	2013 1992 02261	CRS	AS
20	Alouane Lamine Kheleou	1043 1992 01726	GIE	AS
21	Koukhaie Diachicou	2001 1911 00106	CRS	AS
22	Koudeyng Samé	1042 2005 00160	ASC	AS
23				

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Nationale Basile et Séverine Cr. ancar@agrar.gov.gn  
 BP 5000 - Kouroungou - GP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-56-97 / Email : ancar@agrar.gov.gn

Zone : Tobor

Projet financé par :  Projet financé par : 


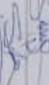

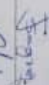

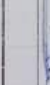



Projet exécuté par :   

Pratiqué du Développement Communautaire, et appui aux groupes villageois, pour un certifié de pontons - COVOD 15. A travers la réalisation et la mise en œuvre des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées systématiquement par les groupements locaux (Noms, Numéros, Adresses) et l'envoi de la région de signature/2017/2017


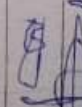
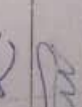

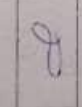
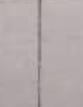
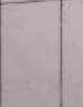
ANACD

Activité : *celle des districts au village* Lieu : *zone Tobor - Boyogbo à Tobor au point info* Date : *28/01/2017*

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	1/1 carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	BENIMANA GOUNABY	1012198900269	Chef Religieux	
2	MAMAKETA SOU	1012199500150	Président ASO/BENIMANA	
3	ABOUKAMA MANE		Président Comité Supérieur	
4	MAMAMAMA BOHAN	2028198400680	Présidente Groupe Nicomto	
5	MABICOURA BEDIHOU		Évaluation Juv'Coop	
6	ADJAWA SAKANA	10121200700121	ASO/BENIMANA	
7	FACASY DAME	1012199000312	Chef de Village	
8	DAMBO GOUNABY	1012198900283	CLPA Niamey Bénin	
9	DUSMANE TRAORE	1010198300193	ANACD	

Agence Nationale de Contrôle Agricole et Rural (ANACAR) - Direction Zone Basse et Moyenne - Niamey  
 Niamey - Mali - Tél : 339214327 / Fax : 339215097 / Email : anacar@nigra.com

10	Syahrudin	Kawo 1979 01909	Asst. Vice President CID	
11	Amal Boudiary	NO 42 2008 00274	Secrétaire Générale DORKE Tokor	
12	Moussa Mballe		Secrétaire Assc Tokor	
13	Tidième Boudiary		Assc Boudiary (Vice-président)	
14	Sambou Diang Niame		USO FOLAT	
15	Alpha Bereton		Assc Baglayha	
16	Bacary Diakouir		Assc Tokor	
17				
18				
19				



**Annexe :** Liste de présence de la validation sociale/communale

Projet exécuté par : **PAZ Y PESARICOLLO**

Projet financé par : **ANCAR** Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

Projet financé par : **AEXCID** COOPERACIÓN EXTREMENA JUNTA DE EXTREMADURA

Financiación del Desarrollo Comunitario y apoyo a los grupos vulnerables, en un contexto de pandemia COVID-19, a través del refuerzo y el reempoderamiento de las actividades agrícolas de subsistencia y generadoras de ingresos esenciales principalmente por los grupos femeninos de 4 comunas (Molmp, Niomone, Mangougouack et Sindian) de la región de Ziguinchor/22FC009 AEXCID

Activité : Validation sociale Lieu : Niomone Date : 02/05/2023  
au Dioulassa Commune

**LISTE DE PARTICIPANTS**

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Rokhaya Badiora	21831592 02707	GPE Subba	
2	Wladly Kalou	20701567 00201	GPE Niomone	
3	Diagnaba Sambara	20701916 900831	GIE Niomone	
4	Mouminata Dieme	20422002 004213	GPE Niomone	
5	Sidiata Diatta	20421985 00095	GPE Niomone	
6	Basily Akab	20422003 00197	Maise Niomone	
7	Cheikh Ameth T Sins	20422006 00136	1 <sup>er</sup> Adjoint Niomone	
8	Yaya Cisse	20421992 00329	gens Adjoint Niomone	
9	Lazard B-Diedhiou	12462001 00050	Eaux et Forêts	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance  
 Ex-Somvrac - Kandialang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarznc@gmail.com

Projet exécuté par :



Projet financé par :



Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la reprogrammation des activités agricoles de substitution et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niomone, Mangogoulack et Shidon) de la région de Ziguinchor/ZZPC009 AEXCID

10	Toukourou Mame	1042 1585 00533	Communauté Emancipatrice	
11	Yankopie Thié	1040 1999 61405	Animatrice	
12	Thiémé Thiémé	1080 1963 07729	AHP/NIKabourge	
13	Abelone Thiémé	208 81584 10042 72	A S C Niomone	
14	Amelou Sambou	1042 2003 00054	Jeune	
15	Bernard Tendeng	1070 1582 033212	A S C Niomone	
16	Gabriel Thierson	1040 1983 00102	Administration Communale	
17	Julif Touba	1001 2005 01428	Animatrice (Tob-Elhad)	
18	Samba Cely	1002 1584 01307	Président des Planteurs	
19	Sybal Cely		Chef Religieux	
20	Diratou Anita Cely	2042 2009 00339	Jeune	
21	Mamadou Soumaré M. Thiémé	156 1998 01023	Animatrice	
22	TNSi Cely	1040 1580 01687	S Elevage	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance  
 Ex-Somliac - Kandjalang - BP 794 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancaromc@gmail.com

Projet exécuté par :



Projet financé par :



Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées essentiellement par les groupements féminins de 4 communes (Mikomp, Niomono, Mongsoulack et Sindian) de la région de Jiroft/ho/221/000 AEXCID

23	Hamidiyeh Cely	1768158600737	Ancos		
24	North Niomonny Oely	1042108800520	Association sportive		
25	Selivisa Cely	1042198500187	chef de village de Niomonny		
26	Skarfa SAMI	1197199400186	CSCAR PNYCRR		
27	Seylon Andrian	1004196700804	Association Gradivain		
28	Samone Sam	1027158400865	Eaux et Forêts		
29	Strahima Oely	1042199100469	Animateur		
30	Khady Diarady	2042139600142	GIE Niamelal		
31	Jim Tella Bai	1418200601185	Ancar		
32	Kady Cely	2042157800132	GIE Niamelal		
33	Aura Cely	2042157500014	GIE Niamelal		
34	Nanampah Cely	1042197601095	CLCOP		
35	Aura Diatte	2042155100476	Centre Communautaire Cisyson		

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance  
 EX Sombyac - Kandialang - BP 794 - Tel. : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarrinc@gmail.com